



# Ifremer

**Objet :** Caravane d'huîtres plates en  
baie du Mont Saint Michel

**Avis Ifremer**

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer 35  
Délégation à la Mer et au Littoral  
Service Gestion Durable des Activités  
Maritimes et des Ressources**

Dinard, le 29 octobre 2012

Vos réf. : AER/212-2012

Nos réf. : LER/FBN/DN.12.Avis19CR et al.

Affaire suivie par Claire ROLLET (LER/FBN/DN)  
Gérard VERON (RBE/STH/LHB/Brest)

Monsieur l'Administrateur,

En réponse à votre courrier du 12 octobre 2012 sollicitant l'avis de l'Ifremer à propos de la demande du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Malo en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une caravane d'huîtres plates (*Ostrea edulis*) en baie du Mont-Saint-Michel courant novembre 2012, nous pouvons vous apporter les éléments suivants.

#### Evaluation de stock - Prospection

Tel que nous avons déjà eu l'occasion de le signaler en 2010 et 2011, lors de demandes d'avis sur le même sujet, les délais entre la demande d'autorisation et le début de la caravane sont trop courts pour qu'une réelle évaluation de stock soit réalisée au sens halieutique du terme.

Je vous invite à vous référer aux précédents avis émis en 2010 et 2011 ci-joints (LERFBN.10.D254/CLB et LERFBNDN.11.Avis10CR)

#### Surveillance de la qualité sanitaire

Tel que cité dans l'avis 2011, selon les normes réglementaires, il est indispensable pour tout gisement coquiller sauvage du large exploité de procéder à une évaluation des risques de contamination par le phytoplancton toxique 15 à 30 jours avant l'ouverture de la pêche.

Compte-tenu des délais, nous souhaitons obtenir un échantillon d'huîtres plates, dès le jour d'ouverture de la caravane. Afin de procéder à l'analyse des toxines, cet échantillon devra comporter suffisamment d'individus de manière à obtenir au minima 300g de chair.

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Laboratoire Environnement  
littoral et Ressources  
aquacoles**

**Finistère Bretagne Nord**

**IFREMER CRESCO  
Station IFREMER Dinard**  
38 Rue du Port-Blanc  
BP 70 134  
35801 DINARD Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58  
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

**IFREMER  
Station Biologie Marine**  
Place de la Croix – BP 40537  
29185 Concarneau Cedex  
France

téléphone 33 (0)2 98 10 42 80  
télécopie 33 (0)2 98 10 42 81

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques  
Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux  
Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96  
<http://www.ifremer.fr>

**Conclusion**

Si les pêcheurs de Saint-Malo souhaitent reconduire leur demande d'autorisation d'année en année, il serait utile de se réunir (CDPMEM35, DDTM35, Ifremer) au cours du premier trimestre ou semestre 2013 pour définir ensemble les procédures préalables à ce type d'exploitation.

Dans le cas où vous jugerez nécessaire d'imposer une visite de gisement, une requête d'intervention de l'Ifremer sur le terrain devra comporter des propositions de dates compatibles avec le planning des commissions de visites pour les pêches embarquées.

En conséquence, en absence de données, l'Ifremer ne peut se prononcer sur la pertinence d'organiser en 2012 une caravane d'huîtres plates. Toutefois, si une caravane d'huîtres plates devait être autorisée cette année, il est indispensable d'avoir un retour sur les quantités prélevées, les temps et lieux de pêche avec l'actualisation de ces informations pour les années passées. L'examen de l'évolution des rendements peut en effet apporter des éléments de décision pour une gestion durable des stocks.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de toute ma considération.

**Claire ROLLET**  
**Chef de Station Ifremer de Dinard**

**Pièces jointes en annexe**

- Courrier de la DDTM 35 du 12 octobre 2012 sollicitant l'avis de l'Ifremer

-----  
Copie interne Ifremer :

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne  
Directeur du Centre de Bretagne  
RBE/STH/LHB/Centre de Bretagne  
RBE/STH/LHB/Station de Lorient  
RBE/HMMN/RH/Station de Port-en-Bessin